

# Déclaration des performances selon l'annexe III du règlement (UE) n° 305/2011

## HENSOTHERM® 421 KS

Numéro UDS FR 2016-06-001 HENSOTHERM® 421 KS

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. <b>Type de produit</b><br/>Code d'identification unique du produit type</p>  | <p><b>HENSOTHERM® 421 KS</b></p>   |
| <p>2. <b>Type</b><br/>Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4</p>                   | <p>Numéro de lot: voir sur l'emballage</p>   |
| <p>3. <b>Usage</b><br/>ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant</p>                                  | <p>Protection anti-feu d'éléments de construction en acier avec des profilés H, I (piliers et poutres) jusqu'à 150 minutes et des profilés creux rectangulaires pour une durée de résistance au feu jusqu'à 180 minutes selon la norme EN 13501-2 et des températures de calcul de 350 °C à 750 °C.</p>  |
| <p>4. <b>Nom, raison sociale</b><br/>ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5</p>   | <p>Rudolf Hensel GmbH, Lack- und Farbenfabrik<br/>Lauenburger Landstraße 11<br/>21039 Börnsen   Allemagne</p>  |
| <p>5. <b>Adresse de contact</b><br/>Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2</p>                                   | <p>Non requis (voir point 4)</p>   |
| <p>6. <b>Système AVCP</b><br/>Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V du règlement 305/2011</p>      | <p>Système 1</p>   |
| <p>7. <b>Organisme notifié (hEN)</b><br/>Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée</p>                                     | <p>Non requis</p>  |
| <p>8. <b>Organisme notifié (ETA)</b><br/>Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne (ETA) a été délivrée</p> | <p>Agrément technique européen ETA-16/0251 établi par Warrington Certification Ltd. sur la base de l'ETAG 018-1 édition avril 2013 et l'ETAG 018-2 édition novembre 2011. La surveillance est prise en charge par l'organisme d'évaluation technique 1121-CPD selon l'annexe V système 1, ledit organisme ayant établi la déclaration de conformité CE 1121-CPD-GA 5028.</p> |

**RUDOLF HENSEL GMBH**

Lack- und Farbenfabrik

Lauenburger Landstraße 11    Tel. +49 (0) 40/72 10 62-10  
21039 Börnsen | Germany    Fax +49 (0) 40/72 10 62-52

E-Mail: [info@rudolf-hensel.de](mailto:info@rudolf-hensel.de)  
Internet: [www.rudolf-hensel.de](http://www.rudolf-hensel.de)



## 9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance et stabilité mécaniques	Non requis	ETAG 018-2
Résistance au feu	R15 jusqu'à R180 Annexe A ETA 16/0251	EN 13381-8 et EN 13501-2
Comportement au feu	Classe de matériau E	EN 13501-1
Contrôle des substances dangereuses	Les spécifications de produit ont été comparées aux produits mentionnés dans l'annexe XVII de REACH et dans la liste des substances candidates ECHA, avec une attention particulière pour les substances préoccupantes, avec comme résultat la constatation que le produit ne contient aucune substance dangereuse dépassant les valeurs limites.	
Sécurité d'utilisation	Non requis	
Protection phonique	Non requis	
Économie d'énergie et protection thermique	Non requis	
Compatibilité des primaires	<b>Surfaces d'acier :</b> - Résine alkyde, avec solvant - Résine époxy 2 comp., avec solvant - Résine acrylique en phase aqueuse <b>Surfaces d'acier galvanisé :</b> - Résine époxy 2 comp., avec solvant - Résine acrylique en phase aqueuse	ETAG 018-2
Compatibilité des couches de finition	HENSOTOP 84, HENSOTOP 84 AQ HENSOTOP WB, HENSOTOP SB, HENSOTOP 2K PU, Teknocryl 100	ETAG 018-2
Durabilité	Types X, Y, Z2 et Z1	ETAG 018-2

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées, indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:



Volker Thewes  
Directeur



ppa. Anja Peter (Ing. dipl. FH)  
Responsable technique

Börnsen, le 6 juin 2016

**Remarque :** outre les déclarations de performances de nos produits HENSOTHERM® et HENSOMASTIK®, nous mettons également à votre disposition les homologations, les fiches techniques et les fiches de données de sécurité en tant que fichiers au format PDF à télécharger sur [www.rudolf-hensel.de](http://www.rudolf-hensel.de) Pour répondre à vos questions sur nos produits, notre assistance technique se tient à votre disposition au +49 40 72 10 62-48.

**RUDOLF HENSEL GMBH**

Lack- und Farbenfabrik